

# Convention de formation professionnelle

## OPCA - Employeur

(Article L.6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre les soussignés :

1 – **Marc GRIMAUD**, 470 Chemin des combes – 06410 BIOT,  
Enseignant en Shiatsu – Ecole ICHO  
Enregistré sous le numéro 93.06.07821.06  
Auprès du Préfet de la région Provence – Alpes Côtes d'Azur  
N° de SIREN : 43267670800014

2 - et      Nom Prénom :  
Raison sociale :  
Adresse :  
Téléphone :  
Adresse Mail :

Est conclu une convention de formation professionnelle en application de l'article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail pour la formation du stagiaire :

Nom, prénom : .....

### ARTICLE 1er : Objet :

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « formation en Shiatsu 2ème cycle», conformément à l'article L.6313-1 C. Cette convention définit les modalités de la suite de la formation, soit les 3 derniers cycles. Cette convention est signée pour la durée de cycle de la formation, et garantit les conditions des contrats des cycles suivants

### ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 6313-1 du Code du travail. Elle a pour objectif d'acquérir les compétences nécessaires à la pratique professionnelle du Shiatsu. Cette formation est ouverte aux stagiaires ayant validé le 1er cycle, la formation complète se finalisant après la validation des 4 cycles à raison d'un cycle par an. A l'issue du 2ème cycle, une évaluation des connaissances acquises par le stagiaire est effectuée. A l'issue du 3ème cycle, après une évaluation théorique, le certificat de Praticien en Shiatsu sera délivré au stagiaire,. A l'issue du 4ème cycle, le certificat de Praticien confirmé en Shiatsu sera délivré au stagiaire. A l'issue des 4 années de formation, une évaluation dont les modalités seront fournies au stagiaire en fonction de l'organisme référant S.P.S. , le certificat de Spécialiste en Shiatsu sera délivré au stagiaire après validation par l'organisme compétant .

La durée totale restante de la formation est fixée à 48 jours soit 404 heures de formation, détaillés comme suit :

- 2ème cycle : 19 jours soit 152 heures
- 3ème cycle : 19 jours soit 152 heures
- 4ème cycle : 10 jours soit 100 heures
- Stage résidentiel optionnel de 3 jours soit 24 heures

Le programme de l'action de formation figure en annexe de la présente convention (annexe 1)

### **ARTICLE 3 : niveau de connaissance préalable nécessaire**

La validation du 1er cycle est nécessaire pour suivre la formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare.

### **ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation**

L'action de formation aura lieu à Biot – 470 Chemin des Combes, du 22 Septembre 2018 au 8 juin 2019 pour le 2ème cycle ( dates mentionnées dans le programme de formation sous réserve de modification ), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h les jours de formation.

Le 3ème cycle débutera en septembre 2020, le 4ème cycle en septembre 2021.

Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée : cours pratiques et cours théoriques sont dispensés, et une évaluation de la pratique et des connaissances acquises est faite en fin de cycle.

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

Nom, diplômes, titre ou référence de(s) personne(s) chargée(s) de la formation :

Marc Grimaud

Masseur kinésithérapeute D.E. - Praticien Shiatsu S.P.S. et F.F.S.T. - Enseignant accrédité SPS.

### **ARTICLE 5 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter ( quatorze jours si conclu à distance).**

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, **aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

### **ARTICLE 6 : Dispositions financières**

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise ou l'organisme de financement de la formation s'acquittera des coûts suivants :

- 2 280 Euros pour le 2ème cycle
- 2 220 Euros pour le 3ème cycle
- 1 200 Euros pour le 4ème cycle ( net de taxe)

## ARTICLE 7 : Interruption du stage

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de début de l'action de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 200 Euros à titre de dédit.

**Cette somme de 200 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme de financement de la formation.**

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours avant la date de début de l'action de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 200 Euros à titre de dédit.

En cas de réalisation partielle : l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement de somme de 200 Euros. au titre de dédit.

**Cette somme de 200 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'organisme de financement de la formation . Celle-ci est spécifiée sur la facture, ou fait l'objet d'une facturation séparée et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation. Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.**

## ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grasse sera seul compétent pour régler le litige

Fait en double exemplaire, à Biot le

Pour l'entreprise

Pour l'organisme,  
GRIMAUD Marc, enseignant

Signature

Signature



**Annexe 1** : programme détaillé de l'action de formation

Dispositif de formation 2ème année						
Action de Formation	Intervenants	Lieu	Étude pratique		Etude théorique	
			Nombre d'heures	Libellé	Nombre d'heures	Libellé
1	marc grimaud	Centre Marine - Biot			8	Rappel des 5 éléments : approfondissement – Le Qi, le Sang et les liquides organiques
2	marc grimaud	Centre Marine - Biot	1	localisation et repérage des points cités dans le cours théorique	7	les points d'acupuncture : définition des Shu et Mu et leurs fonctions
3	marc grimaud	Centre Marine - Biot	1	localisation et repérage des points cités dans le cours théorique	7	les points d'acupuncture : définition des sources, luo , xi et leurs fonctions
4	marc grimaud	Centre Marine - Biot	1	localisation et repérage des points cités dans le cours théorique	7	Shu antiques : définition et fonctions et utilisations
5	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	révisions pratiques	4	Qi gong : théorie
6	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du P et GI + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens P et GI : fonction points principaux
7	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du E et Rte + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens E et Rte : fonction points principaux
8	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du C et IG + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens C et IG : fonction points principaux
9	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du MC et TR + repérage des points des 2 méridiens	4	Méridiens MC et TR : fonction points principaux
10	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du R et V + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens R et V : fonction points principaux
11	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	Do-in + QI-gong du F et VB + repérage des points des 2 méridiens	4	méridiens F et VB: fonction points principaux
12	marc grimaud	Centre Marine - Biot			8	Les points Fenêtres du Ciel – Les grands points régulateurs de l'énergie – les points HM

13	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	journée dispensaire		
14	marc grimaud	Centre Marine - Biot			8	structure et concept des méridiens – Horloge circadienne – Midi Minuit- Rôle des 12 fonctions organiques
15	marc grimaud	Centre Marine - Biot	4	le raisonnement logique dans le diagnostic + questionnaire du patient	4	le raisonnement logique dans le diagnostic + questionnaire du patient + diagnostic de la langue
16	marc grimaud	Centre Marine - Biot	6	Mise en pratique de la thérapeutique énergétique	2	La moxibustion
17	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	Mise en pratique de la thérapeutique énergétique		
18	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	Mise en pratique de la thérapeutique énergétique		
19	marc grimaud	Centre Marine - Biot	8	Rencontre inter-année ( avec 3ème et 4ème année )		
20	marc grimaud	Centre Marine – Biot		évaluation fin d'année en vu de l'obtention de l'attestation de fin 2ème année.		
21	marc grimaud	Centre Marine – Biot	8	Journée dispensaire optionnelle		
22	marc grimaud	Centre Marine – Biot	8	Journée participative événementielle ( Téléthon) optionnelle		
23	marc grimaud	Centre Marine – Biot	8	Journée participative événementielle ( Journée Nationale du Shiatsu) optionnelle		
Total Heures obligatoires			73 heures		79 heures	
Total heures formation			152 heures + 24 heures optionnelles			

Total nombre de jour de formation :	Obligatoires : 19	Optionnels : 3
Travail personnel de pratique en dehors du centre de Formation		50 heures minimum
Total formation : 202 heures minimum		
Responsable du centre de Formation : Marc GRIMAUD	nombre maximal d'élève : 12	

## Fiche de renseignements

**Nom**.....

**Prénom** .....

**Date et lieu de naissance**.....

**Adresse** .....

.....

**Code postal**.....

**Ville**.....

**Telephone**.....

**Adresse mail**.....

**Profession** :.....

**Situation professionnelle : ( rayer les mentions inutiles )**

- salarié(e)
- profession libérale
- sans emploi

**Niveau d'etude**.....

**Diplômes**.....

.....

.....

.....

.....

**But de la formation : ( rayer la mention inutile )**

- connaissance personnelle
- obtention du titre professionnel